

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2024

N°	2023	12	301
Le 12 décembre à 9h30			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCACTION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 27 novembre 2023	Madame Martine Aubry		X	
	Madame Catherine Morell-Sampol	X		
	Monsieur Arnaud Taisne			X
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Delphine Blas		X	
EN EXERCICE	Madame Sylviane Delacroix	X		
	Madame Mélissa Camara			X
	Madame Vanessa Duhamel			X
	Monsieur Alain Cambien	X		
22	Monsieur Michel Delepaul		X	
	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq	X		
	Monsieur Jean-Paul Mulot	X		
PRÉSENTS	Monsieur Grégory Tempremant			X
10	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
	Monsieur Georges-François Leclerc			X
	Monsieur Hilaire Multon	X		
REPRÉSENTÉS	Madame Pascale Pronnier		X	
6	Monsieur Jan Vandenhouwe	X		
	Monsieur François Martin	X		
	Madame Sabine Revert	X		
VOTANTS				
16				

OPÉRA DE LILLE



N° 2023-12-301 : Budget primitif 2024

Délibération n° 2023-12-301 du 12 décembre 2023 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

Conformément aux lois n° 2002-6 du 4 janvier 2002 et n°2006-723 du 22 juin 2006, relatives à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et à leur fonctionnement,

Conformément au décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissement public de coopération culturelle,

Conformément à l'Arrêté Préfectoral du 4 décembre 2007, portant création de l'EPCC Opéra de Lille,

Vu la délibération n°2023-10-294 concernant le Débat d'Orienta­tion Budgétaire 2023,

L'Opéra de Lille doit voter son budget primitif 2024 afin d'engager régulièrement ses dépenses et encaisser les recettes relatives aux services rendus.

Ce budget a été présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil d'administration du 17 octobre 2023, avec un déficit prévisionnel de 466 055€.

Depuis, la programmation de la saison 2024-2025 a été travaillée pour être au plus juste des orientations présentées : déclencher des leviers de recettes propres grâce à un niveau d'activité (qui reste inférieur aux années avant Covid) permettant de quitter la spirale de la réduction. Le budget a donc été mis à jour en fonction ; le déficit prévisionnel atteint alors 316 300€, reflet du manque de financement structurel présenté en séance le 17 octobre dernier. Le fonds de roulement atteint son seuil minimal : 21 jours.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter par chapitre le budget 2024 de l'Opéra de Lille et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes pour chacune des deux sections pour un montant total de 12 739 900 € HT, dont 12 487 900 € HT pour la section de fonctionnement et 252 000 € HT pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré le Conseil d'administration adopte à 15 voix pour et 1 abstention, par chapitre, le budget 2024 de l'Opéra de Lille et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes pour chacune des deux sections pour un montant total de 12 739 900 € HT, dont 12 487 900 € HT pour la section de fonctionnement et 252 000 € HT pour la section d'investissement.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 12/12/2023

Fait à Lille le 12 décembre 2023

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

Marie-Pierre Bresson

DocuSigned by:

06EB808C86C040D...

REPUBLIQUE FRANCAISE

Numéro Siret	501 394 290 00016
--------------	-------------------

POSTE COMPTABLE DE : AGENCE COMPTABLE DE L'OPÉRA DE LILLE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M.4 (1)

Budget Primitif

BUDGET : (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M4, M41, M42, M43, M44 ou M49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

SOMMAIRE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-501394290-20231212-2023_12_301

pages	
	I Informations générales
3	Modalités de vote du budget
	II Présentation générale du budget
4	A1 - Vue d'ensemble - Sections
5	A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres
6	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
7	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
8	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III Vote du budget
9-10-11	A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses
12-13	A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes
14-15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
16-17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV - Annexes
	A - Eléments du bilan
	A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
	A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
	A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
	A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
	A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
	A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes
18	A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
	A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations
	A3.2 - Etalement des provisions
20	A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
21	A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
	A6 - Etat des charges transférées
	A7 - Détail des opérations pour compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
	B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
	B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail
	B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé
	B1.6 - Etat des autres engagements donnés
	B1.7 - Etat des engagements reçus
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
	C - Autres éléments d'informations
22	C1.1 - Etat du personnel
22	C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie
22	C2 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier (2)
	C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)
	D Arrêté et signatures
24	D - Arrêté et signatures

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont : (3)

- ' - semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) - de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté (5) :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1

(1) A compléter par "du chapitre" ou "de l'article".

(2) Indiquer "avec" ou "sans" les chapitres opérations d'équipement

(3) A compléter par un seul des choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n°du).

(4) Indiquer "primitif de l'exercice précédent" ou "cumulé de l'exercice précédent"

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_BE-859-501394290-20231212-2023_12_301

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 487 900,00	12 487 900,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		12 487 900,00	12 487 900,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	252 000,00	252 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		252 000,00	252 000,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		12 739 900,00	12 739 900,00
---------------------	--	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, ils s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 574 400,00		5 812 110,00	5 812 110,00	5 812 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 486 850,00		6 322 620,00	6 322 620,00	6 322 620,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	81 550,00		95 370,00	95 370,00	95 370,00
Total des dépenses de gestion courante		12 142 800,00		12 230 100,00	12 230 100,00	12 230 100,00
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 500,00		4 800,00	4 800,00	4 800,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(4)					
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		12 148 300,00		12 235 900,00	12 235 900,00	12 235 900,00
023	Virement à la section d'investissement (6)					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section(6)					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00
TOTAL		12 398 300,00		12 487 900,00	12 487 900,00	12 487 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

12 487 900,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuation de charges	42 000,00		65 200,00	65 200,00	65 200,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations...	1 386 200,00		1 545 150,00	1 545 150,00	1 545 150,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)					
74	Subventions d'exploitation	10 758 400,00		10 623 700,00	10 623 700,00	10 623 700,00
75	Autres produits de gestion courante			7 500,00	7 500,00	7 500,00
Total des recettes de gestion courante		12 186 600,00		12 241 550,00	12 241 550,00	12 241 550,00
76	Produits financiers	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
77	Produits exceptionnels	169 200,00		203 850,00	203 850,00	203 850,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations(4)					
Total des recettes réelles d'exploitation		12 356 800,00		12 446 400,00	12 446 400,00	12 446 400,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (6)	41 500,00		41 500,00	41 500,00	41 500,00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
Total des recettes d'ordre d'exploitation		41 500,00		41 500,00	41 500,00	41 500,00
TOTAL		12 398 300,00		12 487 900,00	12 487 900,00	12 487 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES

12 487 900,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

210500

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations de comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	194 000,00		190 000,00	190 000,00	190 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	198 000,00		200 000,00	200 000,00	200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières	500,00		500,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
	Total des dépenses financières	10 500,00		10 500,00	10 500,00	10 500,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	208 500,00		210 500,00	210 500,00	210 500,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	41 500,00		41 500,00	41 500,00	41 500,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	41 500,00		41 500,00	41 500,00	41 500,00
	TOTAL	250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 000,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent(1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + Vote)
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dot., fonds divers et réserves					
106	Réserves (7)					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)(5)					
26	Participat° et créances rattachées					
27	Autres immobilisations financières					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section d'exploitation (4)					
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00
	TOTAL	250 000,00		252 000,00	252 000,00	252 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	
--	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	252 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'investissement sur les dépenses réelles d'investissement qui viennent financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (8)**

-210 500,00

(1) cf - Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour le compte de tiers figure sur cet état (voir détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	5 812 110,00		5 812 110,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 322 620,00		6 322 620,00
014	Atténuation de produits			
60	Achats et variations de stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	95 370,00		95 370,00
66	Charges financières	1 000,00		1 000,00
67	Charges exceptionnelles	4 800,00		4 800,00
68	Dotation aux amortissements, aux dépréciat° et aux prov°		252 000,00	252 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
Dépenses d'exploitation - Total		12 235 900,00	252 000,00	12 487 900,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

12 487 900,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		41 500,00	41 500,00
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunt (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
Total des opérations d'équipement		200 000,00		200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00		10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	190 000,00		190 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	500,00		500,00
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Dépréciation des immobilisations			
39	Dépréciation des stocks et en-cours			
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	10 000,00		10 000,00
Dépenses d'investissement - Total		210 500,00	41 500,00	252 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

252 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres "opérations d'équipement"

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE DU BUDGET****2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	65 200,00		65 200,00
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Ventes de produits fabriqués, prestations	1 545 150,00		1 545 150,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
72	Production immobilisée			
73	Produits issus de la fiscalité (6)			
74	Subventions d'exploitation	10 623 700,00		10 623 700,00
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00		7 500,00
76	Produits financiers	1 000,00		1 000,00
77	Produits exceptionnels	203 850,00	41 500,00	245 350,00
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes d'exploitation - Total		12 446 400,00	41 500,00	12 487 900,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES**12 487 900,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)			
13	Subventions d'investissement			
14	Provisions réglementées et amortissements dérogatoires			
15	Provisions pour risques et charges (4)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (BA,régie)			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		252 000,00	252 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)			
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
45...	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
Recettes d'investissement - Total			252 000,00	252 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

+

AFFECTATION AU COMPTE 106

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**252 000,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures)

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7)

(6) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44

SECTION D'EXPLOITATION

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-501394290-20231212-2023_12_301

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	5 574 400,00	5 812 110,00	5 812 110,00
604	Achats de prestations de services et d'études	1 705 630,00	2 128 640,00	2 128 640,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	225 000,00	224 000,00	224 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	4 200,00	4 500,00	4 500,00
6064	Fournitures administratives	5 250,00	3 950,00	3 950,00
6066	Carburants	2 000,00	2 400,00	2 400,00
6068	Autres matières et fournitures	189 560,00	208 120,00	208 120,00
611	Sous-traitance générale	15 900,00	20 500,00	20 500,00
6132	Locations immobilières	738 900,00	783 500,00	783 500,00
6135	Locations mobilières	230 780,00	174 460,00	174 460,00
6137	Droits de passage et servitudes diverses, redevances	24 020,00	21 400,00	21 400,00
614	Charges locatives et de copropriété	17 200,00	21 100,00	21 100,00
6152	Entretien et réparations sur biens immobiliers	9 500,00	9 500,00	9 500,00
61558	Entretien et réparations autres biens mobiliers	23 300,00	23 900,00	23 900,00
6156	Maintenance	190 160,00	209 850,00	209 850,00
6168	Primes d'assurances autres	41 700,00	43 520,00	43 520,00
618	Services extérieurs divers	3 000,00	7 550,00	7 550,00
6225	Indemnités comptables et aux régisseurs			
6226	Honoraires	280 510,00	242 670,00	242 670,00
6227	Frais d'actes et de contentieux			
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires : divers			
6231	Annonces et insertions	242 690,00	231 860,00	231 860,00
6236	Imprimés et catalogues	86 970,00	95 200,00	95 200,00
6237	Publications	59 350,00	54 500,00	54 500,00
6247	Transports collectifs de personnel	200,00	400,00	400,00
6248	Transport de matériel	51 200,00	57 720,00	57 720,00
6251	Voyages et déplacements	27 000,00	25 500,00	25 500,00
62511	Défraiements	729 090,00	475 390,00	475 390,00
62512	Hébergement	130 980,00	187 690,00	187 690,00
62513	Voyages et déplacements	188 280,00	158 090,00	158 090,00
6256	Missions	2 500,00	5 500,00	5 500,00
6257	Réceptions	64 130,00	71 770,00	71 770,00
6261	Frais d'affranchissements	8 400,00	6 000,00	6 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	20 100,00	20 100,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00	4 000,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	12 800,00	24 200,00	24 200,00
6282	Frais de gardiennage	87 000,00	106 700,00	106 700,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	134 800,00	137 500,00	137 500,00
6288	Autres services extérieurs divers	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rém			
63512	Taxes foncières	11 900,00	11 930,00	11 930,00
63513	Autres impôts locaux			
63514	Taxe sur les véhicules des sociétés	550,00	550,00	550,00
6354	Droits d'enregistrement et de Timbres			
6358	Autres impôts, taxes et versements assimilés (adminis	450,00	450,00	450,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres c			
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 486 850,00	6 322 620,00	6 322 620,00
621	Personnel extérieur au service	5 000,00	5 800,00	5 800,00
6311	Taxe sur les salaires			
6312	Taxe d'apprentissage	17 200,00	19 800,00	19 800,00
6333	AFDAS	32 100,00	33 800,00	33 800,00
6334	Participation des employeurs à l'effort de construction	10 900,00	11 900,00	11 900,00
6338D	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rém			
6411	Salaires, appointements, commissions de base	5 233 550,00	5 022 360,00	5 022 360,00
6412	Congés payés	160 000,00	195 000,00	195 000,00
6413	Primes et gratifications			
6451	Cotisations à l'URSSAF	581 800,00	576 860,00	576 860,00
64531	IRCANTEC - Cotisations aux caisses de retraite	68 700,00	64 800,00	64 800,00
64532	CNP - Cotisations aux caisses de retraite	25 800,00	23 900,00	23 900,00
64533	AUDIENS - Cotisations aux caisses de retraite	111 000,00	121 700,00	121 700,00
64534	CAS Pensions civiles - Cotisations aux caisses de retr	21 300,00	21 400,00	21 400,00
64535	CNRA - Cotisations aux caisses de retraite	3 200,00		
64536	RAFP - Cotisations aux caisses de retraite	400,00	300,00	300,00

SECTION D'EXPLOITATION

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-059-501394290-20231212-2023_12_301

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
64541	Pôle Emploi Lille	90 000,00	88 700,00	88 700,00
64542	Pôle Emploi Annecy	300,00	200,00	200,00
64581	Congés Spectacles - Cotisations aux autres organism	500,00	300,00	300,00
64582	DOETH - Cotisations aux autres organismes sociaux	22 900,00	21 000,00	21 000,00
64583	Cotisations aux autres organismes sociaux			
6471	Prestations directes - Autres charges Sociales (TR)	35 600,00	49 400,00	49 400,00
6472	Versements aux comités d'entreprise	27 600,00	25 700,00	25 700,00
64741	FNAS - Versements aux autres oeuvres sociales	20 000,00	21 900,00	21 900,00
64742	FCAP - Versements aux autres oeuvres sociales	6 100,00	6 600,00	6 600,00
64751	AMEST - Médecine du travail, pharmacie	9 500,00	11 200,00	11 200,00
64752	CMB - Médecine du travail, pharmacie	3 400,00		
6478	Autres charges sociales diverses			
014	Atténuation de produits (7)			
65	Autres charges de gestion courante	81 550,00	95 370,00	95 370,00
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, pro			
6518	Autres - Redevances pour concessions, brevets, licen	81 550,00	95 370,00	95 370,00
658	Charges diverses de gestion courantes			
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		12 142 800,00	12 230 100,00	12 230 100,00
66	Charges financières (b) (8)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
666	Pertes de change	1 000,00	1 000,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	4 500,00	4 800,00	4 800,00
6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales		300,00	300,00
6713	Dons, libéralités			
6718	Autres charges exceptionnelles sur opération de gesti	4 500,00	4 500,00	4 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)			
6752	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
678	Autres charges exceptionnelles			
68	Dotations aux provisions (d) (9)			
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)			
695	Impôts sur les bénéfices			
6951	Impôts sur les bénéfices			
697	Imposition forfaitaire annuelle			
022	Dépenses imprévues (f)			
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		12 148 300,00	12 235 900,00	12 235 900,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) 62 : sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

(6) 634 : ce compte est uniquement ouvert en M41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M43 et en M44.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
023	Virement à la section d'investissement			
042	Opérat° d'ordre de transfert entre sections (11) (12)	250 000,00	252 000,00	252 000,00
675	Valeurs comptables des éléments d'actif cédés			
6811	Dotations aux amortissements sur immo. incorporelles et corp	250 000,00	252 000,00	252 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		250 000,00	252 000,00	252 000,00
043	Opérat° d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		250 000,00	252 000,00	252 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		12 398 300,00	12 487 900,00	12 487 900,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES

12 487 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(8) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.

(11) Cf Définitions du chapitre des opérations d'ordre DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuation des charges (5)	42 000,00	65 200,00	65 200,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	42 000,00	40 000,00	40 000,00
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoy			
699R	Produits - Reports en arrière des déficits		25 200,00	25 200,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations ...	1 386 200,00	1 545 150,00	1 545 150,00
7061	Recettes de billetterie (prestations de services)	798 100,00	925 350,00	925 350,00
7062	Partenariat - Mécénat (prestations de services)	380 000,00	480 000,00	480 000,00
7063	Locations d'espaces (prestations de services)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
7064	Cessions - Tournées (prestations de services)	108 100,00	75 800,00	75 800,00
7065	Coproductions (prestations de services)	30 000,00	0,00	
7066	Facturations diverses (prestations de services)	14 000,00	10 000,00	10 000,00
7071	Ventes de marchandises	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7088	Autres produits d'activité annexes (cessions d'approvisionnement)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
73	Produits issus de la fiscalité			
74	Subventions d'exploitation	10 758 400,00	10 623 700,00	10 623 700,00
741	Contributions	7 860 000,00	7 860 000,00	7 860 000,00
742	Subventions d'exploitations	2 545 800,00	2 377 300,00	2 377 300,00
743	Subventions sur projets	352 600,00	386 400,00	386 400,00
744	Aide au paiement COVID	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante		7 500,00	7 500,00
751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs		7 500,00	7 500,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES				
(a) = 013+70+73+74+75		12 186 600,00	12 241 550,00	12 241 550,00
76	Produits financiers (b)	1 000,00	1 000,00	1 000,00
766	Gains de change	1 000,00	1 000,00	1 000,00
768	Autres produits financiers			
77	Produits exceptionnels (c)	169 200,00	203 850,00	203 850,00
7711	Dépôts et pénalités perçus			
7713	Libéralités, Dons reçus			
7717	Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices			
7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	5 200,00	5 200,00	5 200,00
772	Produits exceptionnels sur opérations sociales			
773	Mandats annulés (sur exercice antérieurs) ou atteints par la déchéance	164 000,00	198 650,00	198 650,00
7752	Produits des cess. d'éléments d'actif: Immobilisations corporelles			
778	Autres produits exceptionnels			
78	Reprises sur provisions et sur dépréciations (d) (7)			
79	TRANSFERT DE CHARGES			
791	Transferts de charges d'exploitation			
TOTAL RECETTES RÉELLES = a+b+c+d		12 356 800,00	12 446 400,00	12 446 400,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. 1 - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES

Chap art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8) (9)	41 500,00	41 500,00	41 500,00
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	41 500,00	41 500,00	41 500,00
7815	Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		41 500,00	41 500,00	41 500,00

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et ordres)	12 398 300,00	12 487 900,00	12 487 900,00
--	----------------------	----------------------	----------------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	
	+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 487 900,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs

mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SECTION D' INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	4 000,00	10 000,00	10 000,00
205	Logiciels, concessions, droits, brevets, licences	4 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	194 000,00	190 000,00	190 000,00
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constru	5 000,00	7 000,00	7 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	5 000,00	6 000,00	6 000,00
2154	Matériel industriel	137 500,00	91 600,00	91 600,00
2155	Outillage industriel	5 000,00	7 000,00	7 000,00
216	Collections et oeuvres d'art			
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		23 400,00	23 400,00
2182	Matériel de transport		15 000,00	15 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 000,00	33 000,00	33 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	4 000,00	4 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	12 500,00	3 000,00	3 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)			
23	Immobilisations en cours (hors opération)			
	Opération d'équipement n° (5)			
Total des dépenses d'équipement		198 000,00	200 000,00	200 000,00

10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières	500,00	500,00	500,00
275	Cautions et dépôts versés (dépenses)	500,00	500,00	500,00
020	Dépenses imprévues	10 000,00	10 000,00	10 000,00
		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses financières		10 500,00	10 500,00	10 500,00

45...1..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (6)			
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES DEPENSES REELLES	208 500,00	210 500,00	210 500,00
----------------------------	------------	------------	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7) (8)	41 500,00	41 500,00	41 500,00
1391	Subvention d'investissement État et Et. nationaux inscrites au	41 500,00	41 500,00	41 500,00
15182	Reprise sur provision			
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)			
	Charges transférées			
041	Opérations patrimoniales (9)			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		41 500,00	41 500,00	41 500,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	250 000,00	252 000,00	252 000,00
---	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

+

D001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

252 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats);

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
13	Subventions d'investissement			
1311	Subventions d'équipement État et établissement nationaux			
16	Emprunts et dettes assimilées			
20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
Total des recettes d'équipement				

10	Dotations, fonds divers et réserves			
1068	Autres Réserves			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participations et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
275R	Cautions et dépôts versés (recettes)			
Total des recettes financières				

45...2..	Opé. pour compte de tiers n°...(1 ligne par opé.) (5)			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				

TOTAL DES RECETTES REELLES				
-----------------------------------	--	--	--	--

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap /art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles(3)	Vote(4)
021	Virement de la section d'exploitation			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6), (7)	250 000,00	252 000,00	252 000,00
2135R	Installations générales, agencements, aménagements des cons			
2153R	Installations à caractère spécifique (Recettes)			
2182R	Matériel de transport (Recettes)			
2183R	Matériel de bureau et matériel informatique (Recettes)			
2184R	Mobilier (Recettes)			
2188R	Autres immobilisations corporelles (Recettes)			
2805	Op. d'ordre Invest - Amort. Conces. et D	19 100,00	19 100,00	19 100,00
28135	Op d'ordre - Amort Instal. Générales	16 300,00	16 300,00	16 300,00
28153	Op.d'ordre - Amort des installations	27 000,00	27 000,00	27 000,00
28154	Op.d'ordre - Amort des matériels	111 600,00	111 600,00	111 600,00
28155	Op.d'ordre - Amort des outillages industriels	1 600,00	1 600,00	1 600,00
28181	Op.d'ordre - Amort des Installations générales, agencements et	200,00	200,00	200,00
28182	Op.d'ordre - Amort des matériels de tra	6 100,00	6 100,00	6 100,00
28183	Op.d'ordre - Amort des matériels de bur	31 300,00	31 300,00	31 300,00
28184	Op.d'ordre - Amort des matériels	23 100,00	23 100,00	23 100,00
28188	Op.d'ordre - Amort Autres	13 700,00	15 700,00	15 700,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D' EXPLOITATION		250 000,00	252 000,00	252 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		250 000,00	252 000,00	252 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)				
RESTES A REALISER N-1 (9)				
R001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)				
R001	Solde d'exécution de la SI reporté	0		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) cf.I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.232.1-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	

Voir page suivante

CONSEIL D'ADMINISTRATION

12 DÉCEMBRE 2023

DURÉES D'AMORTISSEMENT

Catégorie de biens	Durée
Logiciels informatiques	2 à 5 ans
Droits, brevets, licences,...	Période de validité du brevet, à défaut, 5 ans
Matériels informatiques	2 à 5 ans
Matériel de bureau	5 à 10 ans
Véhicules	4 à 5 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Coffres-forts	20 ans
Matériel scénique	5 à 10 ans
Equipement d'atelier	15 ans
Autre matériel	5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Câblages techniques	15 ans
Appareils de levage - ascenseurs	15 à 25 ans
Aménagement scénique	10 à 20 ans
Installations et appareils de chauffage	20 à 30 ans
Equipement des cuisines	10 ans
Autres agencements et aménagements divers	15 ans
Electricité	15 à 25 ans
Plomberie, canalisations	25 ans
Revêtements de sol	7 à 12 ans
Protection incendie	20 ans

SEUIL UNITAIRE

Seuil unitaire en-deça duquel les immobilisations sont amorties sur 1 an : **500 € HT**

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		41 500,00	41 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)		
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros		
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt		
1678	Dépôts et cautionnements reçus		
1681	Autres emprunts et dettes		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		41 500,00	41 500,00
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv invest transférées au compte de résultat	41 500,00	41 500,00
020	Dépenses imprévues		

	Opération de l'exercice (I)	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	Total (II)
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = a + b			
Ressources propres externes (a)			
10222	FCTVA		
10228	Autres fonds globalisés		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)			
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations		
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissements des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciation des stocks et en cours		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation (k)		

	Opération de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	Total IV
Total des ressources propres disponibles			0		

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II
Ressources propres disponibles	IV
Solde	V = IV - II (6) 0

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N (Année N)

ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 1/1/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %)

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	ndement du contrat	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création,

de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le

fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT
DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

Liste des postes

Poste	Catégorie professionnelle	Nature du contrat	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total
Direction générale					
directeur/trice	Cadre	CDD de droit public	1		1
secrétaire de direction	Agent de maîtrise	CDI	1		1
Direction technique et de production					
directeur/trice technique et de production	Cadre	CDI	1		1
adjoint/e au directeur/trice technique et de production	Cadre		1		1
technicien/ne du service général	Agent de maîtrise	CDI	1		1
secrétaire technique	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e de production	Agent de maîtrise	CDI	2		2
chargé/e de production et de l'administration du Chœur / resp. des concerts du mercredi / chargée de développement du mécénat	Cadre	CDI	1		1
attaché/e de production	Agent de maîtrise	CDI	1		1
régisseur/se général	Cadre	CDI	2		2
régisseur/se son/vidéo	Agent de maîtrise	CDI	1		1
régisseur/se lumière	Agent de maîtrise	CDI	3		3
électricien/ne de spectacle	Agent de maîtrise	CDI	2		2
régisseur/se plateau - chef machiniste	Agent de maîtrise	CDI	2		2
technicien/ne atelier de construction	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chef-cintriér	Agent de maîtrise	CDI	1		1
machiniste-cintriér/ère	Agent de maîtrise	CDI	5		5
responsable des costumes	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chef-accessoiriste	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable bâtiment, hygiène et sécurité	Cadre	CDI	1		1
régisseur/se bâtiment	Agent de maîtrise	CDI	1		1
employé/e de maintenance du bâtiment	Employé	CDI	1		1
agent d'accueil - gardien/ne	Employé	CDI	1		1
agent d'accueil - standardiste	Employé	CDI	1		1
Direction administrative et financière					
directeur/trice administratif/ve et financier/ère	Cadre	CDI	1		1
chargé.e DD	Agent de maîtrise	CDI	1		1
assistant/e de la direction administrative et financière	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable des ressources humaines et des affaires juridiques	Cadre	CDI	1		1
responsable du budget et du contrôle de gestion	Cadre	CDI	1		1
chargé/e des marchés publics et des achats	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable de la comptabilité et de la paie	Cadre	CDI	1		1
comptable	Agent de maîtrise	CDI	2		2
administrateur.trice systèmes et réseaux	Agent de maîtrise	CDI	1		1
agent comptable		Adjonction de service		1	1
comptable principal/e - adjoint/e de l'agent comptable	Agent de maîtrise	CDD de détachement	1		1
Secrétariat général					
secrétaire général/e	Cadre	CDI	1		1
coordinateur.trice du secrétariat général	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable de la communication	Cadre	CDI	1		1
chargé/e de la production graphique et digitale	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e des publications	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e de l'information et des médias	Agent de maîtrise	CDI	1		1
responsable des publics	Cadre	CDI	1		1
chargé/e des relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1
attaché/e aux relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	2		2
chargé/e de billetterie	Agent de maîtrise	CDI	1		1
chargé/e de l'accueil et de relations avec les publics	Agent de maîtrise	CDI	1		1
agent de billetterie	Agent de maîtrise	CDI	2		2
administrateur/trice délégué/e au projet Finoreille	Cadre	CDI	1		1
délégué/e artistique et pédagogique du projet Finoreille	Cadre	CDI	1		1
agents d'accueil	Employé	CDII		6	6
Total Général :			61	7	68

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour

Contre

Abstentions

Date de convocation :

Présenté par le président du Conseil d'administration,

A Lille, le 12 décembre 2023

Le président,

Délibéré par le Conseil d'Administration, réunion en session

A Lille, le 12 décembre 2023

Les membres du conseil d'administration

Voir liste jointe		

Certifié exécutoire par le président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

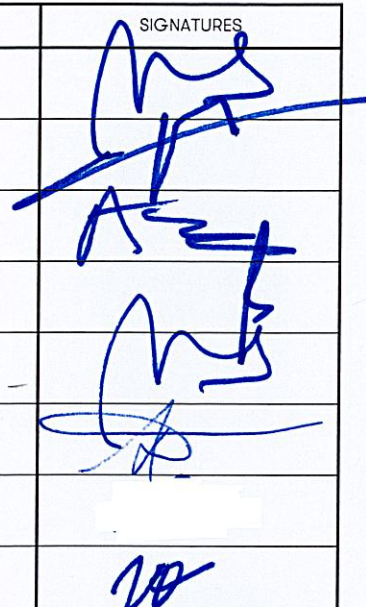
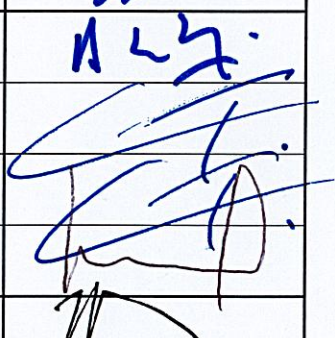
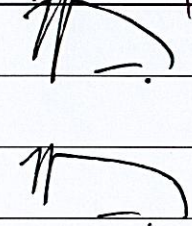
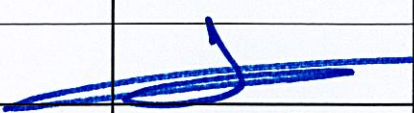
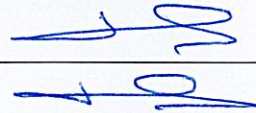
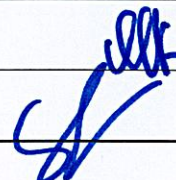
A, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

CONSEIL D'ADMINISTRATION
12 DÉCEMBRE 2023 à 9h30
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN		
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT		
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOI	Mme Marie-Pierre BRESSON	
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme MéliSSa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	M. Bernard CHARLES		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL	M. Patrick G-EENENS	
	M. Patrick GEENENS	Mme Béatrice MULLIER		
	M. Jacques DUCROCQ	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX		
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE	M. Jean-Paul MULOT	
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Georges-François LECLERC	Mme Fabienne DECOTTIGNIES		
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS	M. Jan VANDENHOUWE	
	M. Jan VANDENHOUWE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Sabine REVERT	Mme Claire OLIVEAU		